Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

DOSSIER DE PRESSE

Signature des Conventions de parrainage « emplois d'avenir »

et des

Conventions d'engagement entre l'État, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et le Conseil Général du Territoire de Belfort

en présence de

Monsieur Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Économie et des Finances

emplois d'avenir

Samedi 15 décembre 2012
Préfecture du Territoire de Belfort

Contact presse :
Aurélie Morand, Préfecture
aurelie.morand@territoire-de-belfort.gouv.fr
03 84 57 16 67

Sommaire

Introduction

La situation des jeunes sans diplômes : d'un constat préoccupant…

… A une action prioritaire : la création des emplois d'avenir

Insérer professionnellement les jeunes pas ou peu qualifiés confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi

Mobiliser le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée

Réunir les conditions d'une première expérience professionnelle réussie

ANNEXES

Annexe 1 : Accéder à un emploi d'avenir : mode d'emploi

Annexe 2 : L'emploi d'avenir et les autres contrats aidés

Annexe 3 : Trois emplois d'avenir dans le Territoire de Belfort

Annexe 4 : Où s'adresser ?

Introduction

La jeunesse est une priorité du gouvernement, qui se mobilise dans de nombreux domaines et notamment ceux de l'Éducation et de l'Emploi. L'insertion professionnelle des jeunes est souvent marquée par une forte précarité (CCD, stages,...) et près d'un jeune sur quatre est aujourd'hui au chômage.

Avec le contrat de génération (qui verra le jour début 2013) qui favorisera le développement d'embauches de jeunes en CDI, les emplois d'avenir constituent une réponse adaptée aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés.

Chaque année, plus de 120 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. Pour eux, l'accès à l'emploi est particulièrement difficile dans un contexte où le niveau de qualification global de l'emploi s'accroît. Moins d'un jeune sur trois trouve un emploi durable dans les trois ans suivant la fin de sa scolarité.

Par le soutien à des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale, **l'objectif des emplois d'avenir est de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennes pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle**

QUELQUES CHIFFRES

AU NATIONAL :

Taux de chômage : 9,7%

Taux de chômage des 15-24 ans : 22,7%

100 000 emplois d'avenir en 2013

150 000 emplois d'avenir en 2014

Financement de l'État : 2,3 milliards d'euros

EN FRANCHE-COMTÉ :

Taux de chômage : 9%

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans : + 13,3%

Environ 9000 jeunes remplissent aujourd'hui les conditions pour signer un emploi d'avenir

DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT :

Taux de chômage : 10,8%

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans : + 18,5%

Environ 1500 jeunes remplissent aujourd'hui les conditions pour signer un emploi d'aven

Une action orientée vers les jeunes sans diplômes

Les jeunes sans diplômes de 16 à 25 ans seront les premiers bénéficiaires des emplois d'avenir, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage. D'autres jeunes en difficulté d'insertion, ayant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP) ou jusqu'au Baccalauréat dans certaines zones particulièrement difficiles, pourront également accéder aux emplois d'avenir.

Un soutien à des secteurs d'activité en développement ou à forte utilité sociale

Les emplois d'avenir seront principalement créés par des employeurs du secteur non marchands dans des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables (filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation et loisirs, tourisme,...).

Une logique de parcours et un accompagnement renforcé

L'emploi d'avenir réunit les conditions d'une première expérience professionnelle réussie. Il pourra aboutir à une pérennisation de l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles dans une activité d'avenir où la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier. Ce parcours de réussite reposera sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation,...) et sur un accompagnement renforcé assuré essentiellement par les Missions locales.

Un effort massif à la hauteur des enjeux

100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014. Dès 2013, l'État s'engage à hauteur de 2,3 milliards pour financer ces emplois. 75% du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge pendant une durée de trois ans. L'emploi d'avenir sera pour l'essentiel à temps plein, en CDI ou CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans).

La situation des jeunes sans diplôme : d'un constat préoccupant...

Le nombre de jeunes qui sortent de l'école sans diplôme reste très élevé

Près de 2 jeunes sur 10 sortent chaque année du système éducatif sans diplôme, soit plus de 120 000 jeunes par an. Depuis dix ans, cette proportion n'a pas baissé alors qu'elle avait été divisée par deux entre 1980 et 2000, conjointement à l'allongement de la durée des études.

L'engagement du Président de la République est d'offrir une solution à chacun d'entre eux. Si les plateformes décrocheurs permettent d'en identifier de nombreux, les solutions manquent pour ceux qui ne sont pas en capacité de reprendre une formation.

Ils connaissent les difficultés les plus importantes pour s'insérer professionnellement

Le taux de chômage de ces jeunes, dans les quatre années suivant la fin de leurs études, dépasse 45 % alors qu'il est de 19 % en moyenne pour les jeunes sortis de formation initiale depuis quatre ans.

Au total en 2011, on évalue à environ **500 000 les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme qui ne sont ni en emploi ni en formation**. Parmi ceux qui sont en emploi (environ 350 000), 48 % sont en contrat précaire (CDD, intérim, stages...)

Dans certaines zones urbaines sensibles (ZUS), les jeunes souffrent de discriminations qui touchent même les bacheliers

La moyenne du taux de chômage des jeunes dans les zones urbaines sensibles s'élevait à 42 % en 2010. À cela s'ajoutent des difficultés spécifiques de mobilité et d'accès aux services publics.

Une situation de fragilité qui s'accroît...

- Du fait de l'augmentation du niveau de qualification global des salariés : plus de la moitié des salariés ont au minimum un baccalauréat ou un brevet professionnel contre moins du quart au début des années 80.
- Du fait des exigences de qualification croissante dans la plupart des métiers : 40 % des ouvriers non qualifiés de la mécanique sont désormais titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

...et qui appelle une réponse nouvelle

Les jeunes les plus en difficulté d'insertion bénéficient insuffisamment des contrats aidés existants (60 % des bénéficiaires ont un niveau Bac et plus) et ceux-ci n'offrent pas de solution suffisamment durable pour un public qui a particulièrement besoin d'être accompagné.

… à une action prioritaire : la création des emplois d'avenir

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi

Afin d'offrir à ces jeunes l'opportunité d'une première expérience professionnelle réussie, la création d'emplois accessibles dans des activités à l'utilité sociale avérée sera soutenue.

Les emplois d'avenir seront accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans :

- sans diplôme et n'étant ni en emploi, ni en formation ;
- de niveau CAP/BEP pour ceux rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi ;
- ou de niveau Bac pour les résidents en zone urbaine sensible (ZUS) rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi.

On peut estimer à plus de 600 000 le nombre de ces jeunes sans emploi ni formation, qui peuvent être inscrits ou non à Pôle emploi, ou être considérés comme « inactifs » au sens des statistiques du BIT.

Bénéficieront en priorité des emplois d'avenir, les jeunes résidant en ZUS ou dans des zones d'emploi où le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne nationale. Ces critères permettent de prendre en compte la situation des zones rurales isolées ou des départements d'Outre-mer, particulièrement touchés par le chômage des jeunes.

Les emplois d'avenir « professeur »

Les emplois d'avenir « professeur » visent à accompagner des jeunes qui, souhaitant poursuivre leurs études et se destiner aux métiers de l'enseignement, risquent de ne pouvoir le faire faute de moyens. L'emploi d'avenir leur permettra de poursuivre leurs études universitaires pour se présenter aux concours de professeur.

Ces emplois à temps partiel dans les établissements scolaires seront réservés **aux étudiants boursiers en deuxième année de licence**, qui bénéficieront de surcroît d'une bourse de service public spécifique.

Ils permettront ainsi de favoriser l'insertion professionnelle, dans le métier d'enseignant, de jeunes qui contribueront à une diversification des profils d'enseignants.

Seront concernés prioritairement les jeunes résidant :

- en zone urbaine sensible (ZUS) ;
- ou ayant effectué tout ou partie de leurs études secondaires dans un établissement situé en ZUS ou relevant de l'éducation prioritaire.

En 2013, 6 000 emplois d'avenir sur 100 000 seront mobilisés dans l'Éducation nationale.

… à une action prioritaire : la création des emplois d'avenir

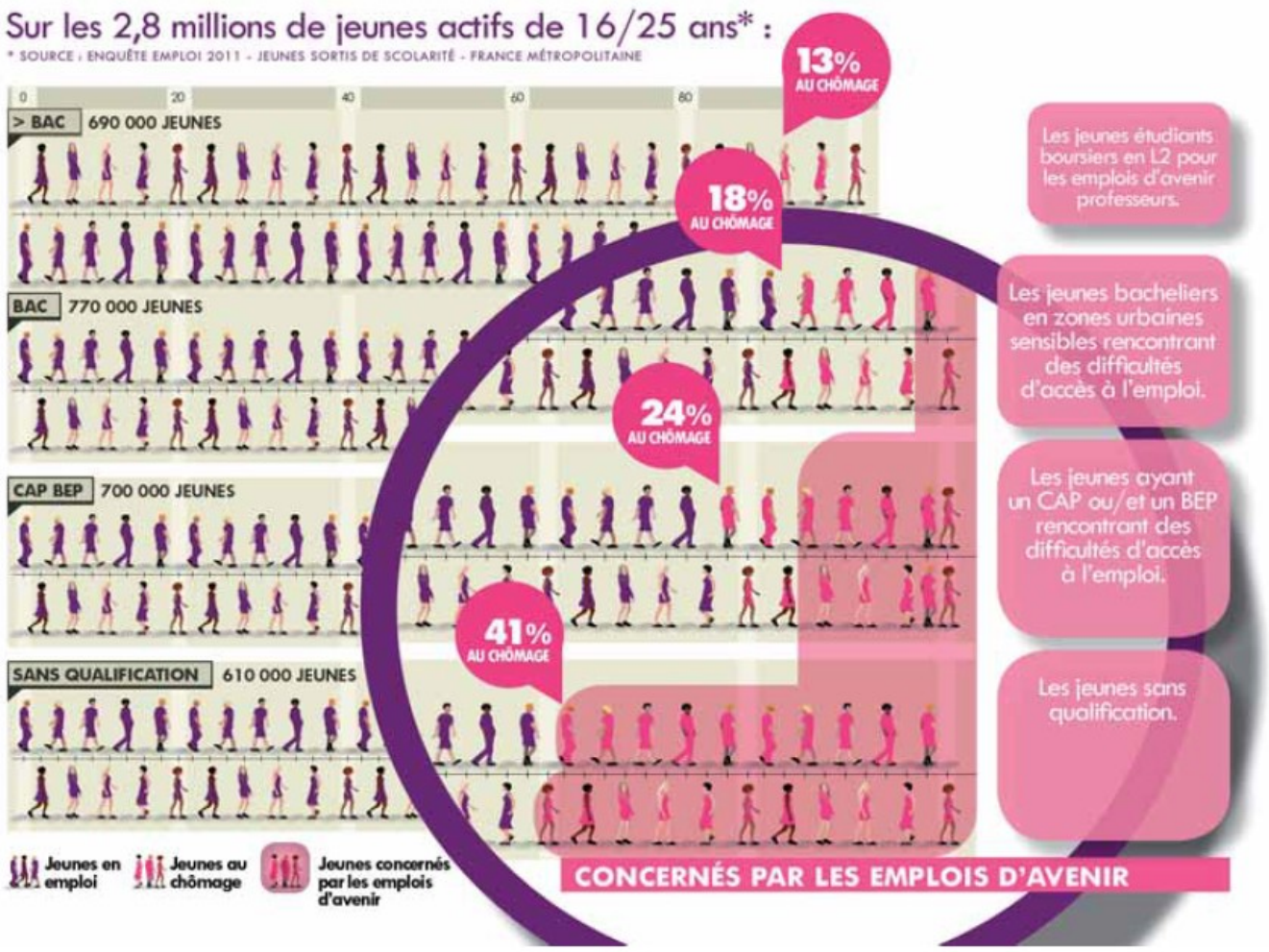
Sur les 2,8 millions de jeunes actifs de 16/25 ans* :
* SOURCE : ENQUÊTE EMPLOI 2011 - JEUNES SORTIS DE SCOLARITÉ - FRANCE MÉTROPOLITAINE
0
20
40
60
80
> BAC 690 000 JEUNES
13% AU CHÔMAGE
18% AU CHÔMAGE
BAC 770 000 JEUNES
24% AU CHÔMAGE
CAP BEP 700 000 JEUNES
41% AU CHÔMAGE
SANS QUALIFICATION 610 000 JEUNES
Jeunes en emploi
Jeunes au chômage
Jeunes concernés par les emplois d'avenir
Les jeunes étudiants boursiers en L2 pour les emplois d'avenir professeurs.
Les jeunes bacheliers en zones urbaines sensibles rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
Les jeunes ayant un CAP ou/et un BEP rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
Les jeunes sans qualification.
CONCERNÉS PAR LES EMPLOIS D'AVENIR

… à une action prioritaire : la création des emplois d'avenir

Les emplois d'avenir seront créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée

Les employeurs du secteur non marchand seront principalement concernés

Ils sont les mieux à même de créer des emplois accessibles à ces jeunes et répondant à une utilité sociale avérée. Les associations, les organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales sont prioritairement concernés.

Par exception, une ouverture sera possible pour les employeurs du secteur marchand sur la base de projets innovants :

- groupements d'employeurs dont la vocation est d'organiser des parcours d'insertion ;
- entreprises relevant de secteurs d'activité d'avenir et proposant aux jeunes des conditions d'accompagnement et un parcours d'insertion ambitieux.

Des emplois dans des secteurs d'avenir

Les emplois d'avenir seront créés dans des secteurs d'activité susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables. Ils seront identifiés au niveau régional en s'appuyant sur un dialogue partenarial impliquant les acteurs socio-économiques.

Certains de ces secteurs d'avenir sont bien connus, notamment ceux du développement durable, du numérique, de l'aide à la personne, de l'animation sociale, culturelle et sportive, etc. Ces secteurs représentent d'importants gisements de création d'emplois accessibles aux jeunes en emplois d'avenir.

L'objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que le jeune puisse se stabiliser dans son emploi d'avenir ou acquérir les compétences lui permettant d'évoluer vers un autre emploi.

ILLUSTRATIONS

Secteur de l'aide à la personne

Emploi d'avenir assistant(e) informatique et internet à domicile. Accessible sans diplôme et pouvant déboucher sur le titre professionnel d'agent d'intervention sur équipement électronique et numérique (soit par une formation, soit par le biais de la VAE).

Secteur de l'animation socio-culturelle

Emploi d'avenir animateur(trice) socio-culturel(le). Accessible avec un brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien.

Secteur du développement durable

Emploi d'avenir animateur(trice) de tri sélectif : optimise la collecte sélective en impliquant la participation de la population. Il peut déboucher sur un CAP « Gestion des déchets et de propreté urbaine » ou sur le titre « agent technique de déchetterie ».

Dans les collectivités

Emploi d'avenir agent d'entretien et de mise en valeur (parcours de randonnées, parcs et jardins, berges…). Possibilité de déboucher sur une formation pour préparer le titre professionnel d' « ouvrier du paysage » ou d'y accéder par la voie de la VAE.

… à une action prioritaire : la création des emplois d'avenir

Les emplois d'avenir réunissent les conditions d'une première expérience professionnelle réussie

Des emplois adaptés à la situation des bénéficiaires

Les emplois d'avenir

> en CDI ou en CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans)
> à temps plein (sauf exception)
> avec une aide de l'État s'élevant dans le cas général à 75 % de la rémunération brute au niveau du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand (35 % pour les employeurs du secteur marchand)

L'engagement de l'État

100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014. **Dès 2013, l'État s'engage à hauteur de 2,3 milliards d'euros pour financer ces emplois.** La montée en puissance sera progressive tout au long de l'année.

L'aide de l'État pourra être accordée pour une durée de 3 ans et s'élèvera dans le cas général à 75 % de la rémunération brute au niveau du SMIC.

Simulation emploi temps plein secteur non marchand	
Rémunération brute mensuelle (niveau SMIC)	1 425 €
Montant de l'aide	1 070 €
Reste à payer pour l'employeur sur la rémunération brute	356 €

Une mobilisation des employeurs pour le parcours du jeune

Les employeurs seront sélectionnés en fonction de leur capacité d'encadrement d'un jeune inexpérimenté, du contenu de l'emploi qu'ils lui proposent et des perspectives de formation envisagées vers une qualification. La demande d'aide décrira le poste proposé, indiquera son positionnement dans l'organisation de la structure et les modalités d'encadrement du jeune et précisera les compétences dont l'acquisition est visée et les actions de formation qui y concourent.

La formation comme clef de la réussite

La formation est un des leviers majeurs de réussite dans le cadre des emplois d'avenir. Les régions et les partenaires sociaux seront sollicités afin de proposer des parcours d'accès à la qualification compatibles avec l'organisation du travail des jeunes en emploi d'avenir. À l'issue de l'emploi d'avenir, les jeunes auront également la possibilité d'accéder à une formation qualifiante pour réaliser leur projet professionnel.

Un accompagnement externe renforcé durant l'emploi d'avenir

Les structures d'accompagnement, en premier lieu les Missions locales, assureront un suivi à toutes les étapes du parcours : repérage, orientation des jeunes et sélection des employeurs en amont ; levées des difficultés périphériques d'accès à l'emploi (logement, santé, mobilité…) et échanges réguliers avec le jeune et l'employeur durant l'emploi d'avenir ; préparation à la sortie en cas de non pérennisation chez l'employeur.

Une solution adaptée à chacun à l'issue de l'aide

La fin de l'aide sera anticipée avec l'employeur et le jeune salarié afin que soit trouvée pour chacun la solution adaptée :

> pérennisation de l'emploi chez le même employeur ;
> accès à une formation formation qualifiante, notamment l'alternance ;
> accès à l'emploi chez un autre employeur en capitalisant sur les compétences acquises.

Un pilotage près du terrain

Dans le cadre d'un pilotage national par le ministère de l'Emploi, le déploiement stratégique sera assuré par des comités régionaux associant les principaux acteurs et la mise en œuvre opérationnelle se fera au niveau des bassins d'emploi dans le cadre du service public de l'emploi local (Missions locales et Pôle emploi).

Annexe 1

Comment faire pour accéder à un emploi d'avenir ?

Pour l'employeur qui souhaitera recruter un jeune en emploi d'avenir

> L'employeur prendra contact avec son agence Pôle emploi ou la Mission locale de son secteur avec des éléments sur le contenu du poste pour vérifier qu'il correspond bien à un emploi d'avenir.

> L'agence Pôle emploi ou la Mission locale proposera à l'employeur des candidats potentiels si celui-ci n'en a pas encore identifié.

> Dès que l'employeur aura choisi un jeune, il remplira une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste et les actions d'accompagnement et de formation prévues dans le cadre de l'emploi d'avenir. Cette demande devra être signée par le candidat, l'employeur et l'agence de Pôle emploi ou la Mission locale.

> L'employeur signera ensuite le contrat de travail avec le jeune (CDI ou CDD).

Pour le jeune qui souhaitera bénéficier d'un emploi d'avenir

> Le jeune prendra contact avec l'agence Pôle emploi ou la Mission locale la plus proche de son domicile.

> Le conseiller de l'agence Pôle emploi ou de la Mission locale du jeune vérifiera s'il remplit les conditions pour avoir un emploi d'avenir et déterminera avec lui les secteurs d'activités dans lesquels il pourrait travailler.

> Il le mettra ensuite en contact avec un ou des employeurs proposant des postes.

> Lorsque sa candidature aura été retenue par un employeur, il cosignera une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation prévues dans le cadre de l'emploi d'avenir.

> Le jeune signera ensuite le contrat de travail avec l'employeur (CDI ou CDD).

Annexe 2

L'emploi d'avenir et les autres contrats aidés

Par rapport à ce qu'étaient les emplois jeunes, les emplois d'avenir se caractérisent par un ciblage strict sur les jeunes les moins qualifiés ayant les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes, ils se distinguent également par un accompagnement renforcé et l'objectif à terme de qualification de ces jeunes.

Par rapport aux contrats d'accompagnement vers l'emploi (contrats aidés « classiques » du secteur non-marchand), les emplois d'avenir ciblent prioritairement les jeunes non qualifiés. La durée de l'aide est plus importante : 3 ans contre 7 mois en moyenne dans la pratique pour les CAE. À la différence des contrats d'accompagnement vers l'emploi, qui sont à mi-temps et quasi-exclusivement des CDD (99 %), les emplois d'avenir seront à temps plein et pourront être en CDI.

Annexe 3

Les trois emplois d'avenir parrainés le 15 décembre 2012 dans le Territoire de Belfort

Fiche de présentation pour la signature d'un emploi d'avenir entre

Nom de l'employeur	Nom du jeune	Prescripteur
Mr BOUFEROUM	Mr JENNANE Sofiane	Mission Locale Montbéliard

EMPLOYEUR

Nom : Association BELFORT Sud
Rue de Madrid
90000 BELFORT

Poste proposé : Aide éducateur sportif

JEUNE

Nom et prénom du jeune : JENNANE Sofiane
Age : **22 ans**

Parcours scolaire : niveau BEP Comptabilité
Durée de recherche d'emploi : 6 mois + ZUS
Accompagnement : Mission Locale Montbéliard

Expérience : expérience en tant que footballeur professionnel

Projet professionnel : éducateur sportif

Situation : demandeur d'emploi

PLUS VALUE DE L'EMPLOI D'AVENIR

Un tuteur désigné: Mr MARCHANDE (entraîneur)

Un projet de formation : Brevet d'éducateur sportif

Objectif et finalité de l'emploi d'avenir : Permettre au jeune de se qualifier par le biais d'une formation diplômante d'éducateur sportif, puis intégration à terme.

Fiche de présentation pour la signature d'un emploi d'avenir entre

Nom de l'employeur	Nom du jeune	Prescripteur
Mr ORIHUEL Sylvain	Mle CLERC Aurélie	Mission Locale

EMPLOYEUR

Nom : RESIDENCE DE LA MIOTTE
1 rue de la MIOTTE
90000 BELFORT

Nombre de salariés : 85

Poste proposé : Auxiliaire de vie

JEUNE

Nom et prénom du jeune **: CLERC Aurélie**
Age : **21ans**

Parcours scolaire : 3ème de collège – Brevet des collèges
Durée de recherche d'emploi : 6 mois + ZUS
Accompagnement : Mission Locale Belfort et EPIDE

Expérience : 10 semaines de stage à la Résidence LA MIOTTE

Projet professionnel : Aide Soignante

Situation : Formation INFA Ste Suzanne « Métiers de l'aide à la personne »

PLUS VALUE DE L'EMPLOI D'AVENIR

Deux tuteurs désignés : Mmes DANGER Angélique et ABEL Ludivine

Un projet de formation : AIDE SOIGNANTE

Objectif et finalité de l'emploi d'avenir : L'objectif est de permettre au jeune de se qualifier par le biais d'une formation diplômante d'aide soignante.

Fiche de présentation pour la signature d'un emploi d'avenir
entre

Nom de l'employeur	Nom de la Jeune	Prescripteur
Mr SCHULTZ	FERBER Mélodie	Mission Locale Belfort

EMPLOYEUR

Nom : LA MAISON BLANCHE – FONDATION ARC EN CIEL DE BEAUCOURT
Coordonnées: 12 rue Maison Blanche – 90 500 BEAUCOURT
Effectifs salariés : 180

Poste proposé : Agent de Service

JEUNE

Nom et prénom du jeune **: FERBER Mélodie**
Age : **22 ans**

Parcours scolaire : BEP Carrières Sanitaires et Sociales (diplôme validé)
Durée de recherche d'emploi : 6 mois de chômage dans les 12 derniers mois
Accompagnement : Mission Locale Belfort

Expérience : expériences professionnelles courtes, stages scolaires ASH et Auxiliaire de Vie

Projet professionnel : Aide Soignante

Situation : CDD de remplacement

PLUS VALUE DE L'EMPLOI D'AVENIR

Un tuteur désigné : CONSONNI Christine – Infirmière Responsable de Service

Un projet de formation : Préparation Concours d'entrée en formation d'Aide Soignante

Objectif et finalité de l'emploi d'avenir : Permettre à la jeune de se qualifier par le biais d'une formation diplômante d'aide soignante.

Annexe 4

Où s'adresser ?

Mission locale

Mission Départementale Espaces Jeunes (MDEJ)
12 place de l'Europe
90 000 Belfort

Antenne d'Offemont
3 rue renoir
90 300 Offemont

Pôle emploi :
www.pôle-emploi.fr ou au 3995

7 boulevard Richelieu
Immeuble Vauban
90000 Belfort

28 rue Thiers
90007 Belfort cedex

1 rue Saint Nicolas
90101 Delle cedex